



8 Mars :

Journée internationale de lutte pour le droits des Femmes

Le 08 mars, journée internationale de lutte des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de ce temps fort revendicatif contre les discriminations et pour le mieux vivre de tous.

Un peu d'histoire :

Le principe d'une journée internationale de lutte pour les droits des femmes a été décidé à Copenhague en 1910 par la 2ème Internationale Socialiste sur la proposition de la militante allemande Clara ZETKIN, d'organiser chaque année une journée universelle féminine de lutte pour les droits de la femme et pour la paix.

Mais plusieurs hypothèses existent quant au choix de la date du 08 mars :

- Une grève des ouvrières américaines en 1857 ?
- Une manifestation du parti socialiste américain pour le droit de vote des femmes ?
- Une manifestation des femmes de Saint Petersburg en 1917 ?

C'est en 1982 que François MITTERAND, président de la République, instaure le caractère officiel de la célébration de la journée de la femme et prononce un discours prônant « l'autonomie, l'égalité et la dignité de la femme ».

Le 8 mars, ni rose! ni chocolat!

Il y a des raisons pour lutter :

Des discriminations dans l'entreprise :

La moitié des salarié-e-s sont des femmes. Elles subissent des différences de rémunérations pouvant aller jusqu'à 26 %.

- **A poste et expérience équivalents, les femmes touchent 12,8 % de moins que les hommes.**
- **Les femmes occupent moins souvent des postes rémunérateurs** (postes de cadres ou de professions intellectuelles supérieures) et ce pour une raison : les comportements discriminatoires à leur égard.
- **La part de cadres est moins importante chez les femmes** : on compte 20,5% d'hommes cadres contre 14,7% de femmes cadres.
- **Le taux d'activité en temps partiel** est 4 fois plus fréquent chez les femmes.
- **Leur expérience professionnelle est moins reconnue et moins valorisée**, notamment en raison d'interruptions de carrière plus fréquentes (congés maternité et congés parentaux notamment)
- **Plus de contrat précaire** (CDD, intérim, apprentissage) : 13,6% contre 12% chez les hommes.
- **Violences ou comportements sexistes.**



AVEC VOUS AU QUOTIDIEN

Journée internationale des femmes Mardi 8 mars



8 Mars 15h40 : L'heure des comptes

15H40, c'est l'heure à laquelle les femmes arrêtent d'être payées chaque jour, sur la base d'une journée standard (9h à 12h30/ 13h30 à 17h). Les femmes sont toujours payées 26% de moins que les hommes.



Il y a toujours plus de raisons pour lutter :

Depuis les réformes récentes :

- **Enfants élevés plus de trimestres gagnés.**
En effet le gouvernement les supprime et les remplace par 5% de pension supplémentaire pour 2 enfants et 7% pour 3 enfants.
- **Pension de réversion :** vous la toucherez, non plus à 55 ans mais à votre retraite et, sur la réversion, beaucoup seront perdantes entre les 50% réversion aujourd'hui et les 70% des 2 pensions cumulées demain.
- **Les départs anticipés sont à oublier, bonjour le compte pénibilité.**
Moins de critère de pénibilité
Des seuils inatteignables, seuls 3% des actifs les obtiennent aujourd'hui et même si vous avez la chance de les remplir, rassurez-vous ne partirez pas avant 62 ans.
- **Calcul de la pension** non plus sur les 25 dernières années ou les 6 derniers mois pour les fonctionnaires mais sur la totalité de la carrière. Ce projet de réforme engendrera ainsi une baisse généralisée des pensions.
- **Les 1000 euros, c'était déjà prévu dans la loi de 2003, mais maintenant c'est encore pire car il faudra attendre 64 ans pour pouvoir en bénéficier.**

Actuellement les femmes sont plus touchées par la précarité, le temps partiel et le chômage que les hommes. Leurs carrières sont plus souvent plafonnées, bloquées... ce qui se traduit par des retraites inférieures de 42 % à celle des hommes. Avec cette réforme les inégalités ne feront qu'augmenter.

A La CGT nous revendiquons l'augmentation des salaires ainsi que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Ces deux leviers suffiraient à conserver notre système de retraite par répartition, seul régime garantissant un minimum d'équité et de solidarité.

rassemblement le Samedi 7 Mars:

- à Nantes Place du Commerce à partir de 11H
- à Saint Nazaire Place des Droits de l'Homme et du Citoyen N. Mandela à partir de 15H30

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION CGT

MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso)

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)

Fédération des activités postales et de télécommunications Syndicat Départemental de Loire Atlantique

1, place de la Gare de l'Etat - 44276 NANTES Cedex 2 - Tél: 02 40 35 51 21

Courriel : cgtfapt44@orange.fr - Site internet: <http://fapt44.reference-syndicale.fr/>